

Adresse des citoyens composant la section de l'Union de la commune de Caen (Calvados) qui invitent la Convention à rester à son poste afin de consolider le bonheur du peuple français et de l'humanité entière, lors de la séance du 24 messidor an II (12 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse des citoyens composant la section de l'Union de la commune de Caen (Calvados) qui invitent la Convention à rester à son poste afin de consolider le bonheur du peuple français et de l'humanité entière, lors de la séance du 24 messidor an II (12 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 88-89;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_23473\\_t1\\_0088\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23473_t1_0088_0000_10)

Fichier pdf généré le 21/07/2021

contre la Representation Nationale, dans la personne de 2 de ses membres, fidels deffenseurs de la Cause du peuple, les citoyens Collot d'herbois et Robespierre.

Ennemis jurés de la vertu qu'ils desireroient, mais inutilement, voir prôscire de dessus le sol de la republique, pour mieux parvenir a leurs fins liberticides, ne savourants que le crime, ces monstres assassins, quel temps ont ils choisi, pour l'exécution de leurs atrôces projets ? Celuy ou, par une suite de la haute sagesse qui dirige tous vos décrets, vous veniés, citoyens representants, de proclâmer l'existence de l'estre suprême et l'immortalité de l'âme; celuy ou vous veniés de fixer a l'ordre du jour, par des festes celebrées en leur honneur, toutes les vertûs ! La providence, qui n'a jamais cessé de proteger l'heureuse revolution republicaine que nous cherissons, à, par la bravoure heroïque du patriote jeoffroy, sauvé les jours du premier et mis a couvert ceux du second ! Trop éloignés pour vous faire a tous, comme le brave jeoffroy un rempart de leurs corps, tous les membres de cette société redoubleront de zele, s'il se peût ! oui ! nous renouvelons tous ici le serment d'observer la plus stricte surveillance, pour decouvrir et livrer au glaive de la loy les traitres et les conspirateurs !

Peres de la Patrie ! genereux deffenseurs de la cause du Peuple ! nous vous invitons tous et nous vous conjurons tous, en son nom, de rester a vôtre poste, jusques à l'entiere destruction des tyrans et de tous leurs suppôts ! Pour y cooperer, autant qu'il étoit en son pouvoir, la Société a fait partir pour Paris, des le 17 Ventôse, le citoyen Martin cavalier montagnard choisi dans son sein, après l'avoir armé et équipé a ses fraix. Il est a Braisne, près Soissons, chasseur au 23<sup>e</sup> Regiment et y faisant les fonctions de marechal des Logis, il refuse ce grâde qui luy a été dit-il, offert, parce qu'il le retiendrait a Braisne et retarderait son depart pour l'armée. Il compte en partir le 20 du courant pour s'y rendre la ! Il se propose de signaler l'ardeur guerrierre qui l'anime pour la deffense de la Patrie !

Vive la Republique ... ! Vive la Convention Nationale ... ! Vive le Comité de Salût Public ... ! ».

BILLEBAULE, CHARLOT, TROU, CARTELLIER.

## 2

**Le tribunal du district de Chambéry, département du Mont-Blanc, témoigne sa satisfaction sur le décret qui reconnoît l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme (1).**

[Chambéry, 3 prair. II] (2).

« Nous n'avons pas vu sans admiration, Citoyens législateurs, les derniers décrets généraux que vous avez rendus, et les principes de morale qui les ont dictés. Loin d'affranchir les méchants de la crainte et du remord, vous avez conservé aux bons citoyens une puissante et utile consolation. Les premiers ne

pouvant détruire la Vertu, cherchent a la travestir : les seconds cultivent les vertus privées pour soutenir la vertu publique; un tout ne pouvant exister sans ses parties. Il ne faut souffrir ni l'opium, qui endormiroit les patriotes, ni l'émétique qui mettroit le peuple en convulsion. S. et F. ».

GAVIN (présid.).

## 3

**Les citoyens composant la section de l'Union de la commune de Caen, département du Calvados, en rappelant tous les travaux de la Convention, l'invitent à rester à son poste, afin de consolider le bonheur du peuple français et de l'humanité entière (1).**

[Caen, 7 prair. II] (2)

### « Representans

Lorsqu'en créant la republique vous frapates l'univers d'étonnement, les ennemis de l'égalité se flaterent d'abord qu'il vous seroit impossible de la conserver. Le berceau de la liberté flotante s'arrêta au sommet de la montagne et les foudres qui en sortirent le sauverent du naufrage et changerent l'attente de ses ennemis en rage et en desespoir. Alors tous les ressorts de la perfidie s'accorderent; les traitres de l'interieur repondirent a la coalition des tirans du dehors, sous le masque imposteur du patriotisme, le crime aiguisa ses poignards pour assassiner la vertu; vous lui arrachates ce masque et ce poignard, et la liberté en acquies plus de force et plus d'eclat. Le sang de Brissot et de ses complices fumaient encore sur l'échafaud lorsque de nouveaux conjurés voulurent ranimer leurs cendres et marcher sur leurs traces, aussi temeraires que les titans ils osèrent de nouveau attenter a l'olimpie; comme eux ils ont été precipités et nous pouvons dire ce que le consul romain dit de Catilina et de ses conjurés; les ennemis de l'État ne sont plus. Purgée dans son sein la republique triomphe au dehors des tirans dont elle est l'effroy; les alpes et les Pirenées retentissent du cri de la victoire, les trones s'ebranlent et bientôt ils vont precipiter dans leur ruine les derniers restes de la tyrannie. Bientôt nous gouterons en paix les fruits de vos travaux infatigables et de votre tendre sollicitude. La vertu et la probité sont à l'ordre du jour et la generation future va les puiser dans son education nouvelle; l'atheisme est confondu; et rappelant à l'homme l'immortalité de son âme vous luy avéz montré un Dieu comme le centre unique de sa croyance et de sa moralité. Perisse a jamais le fanatisme et son langage imposteur, elevons sur ses debris le seul culte digne de l'être suprême, la pratique des vertus, et le triomphe de l'égalité; effaçons s'il est possible le souvenir dechirant des ravages affreux occasionnés par la superstition et la tyrannie, ou plutost qu'ils soient toujours presents a notre memoire. La punition des crimes met un frein aux complots parri-

(1) P.V., XLI, 194.

(2) C 309, pl. 1200, p. 22.

(1) P.V., XLI, 194.

(2) C 310, pl. 1210, p. 4.

cides; et le souvenir des malheurs encourage l'homme de bien qui combat pour les repousser. Nos cœurs et nos bras tournés vers vous, vous offrent sans cesse le tribut de notre reconnaissance. Restez à votre poste, rendez immuable la félicité publique, soyez les pères et les libérateurs de la Patrie. Pour nous fideles à nos sermens, nous benissons nos freres et nos enfans qui versent leur sang pour la cause de la liberté et nous jurons de les imiter.

Vive la republique une et indivisible. Vive la montagne. Vive la Convention ».

LAPOTERIE (*Presid.*), MONTINET (*Secret.*).

#### 4

**L'agent national du district de Caraman, département de Haute-Garonne, annonce qu'une citoyenne pauvre étant accouchée de deux enfans mâles, et n'en pouvant nourrir qu'un, la société populaire du lieu s'est chargée de fournir aux besoins de l'un de ces deux jumeaux (1).**

[Caraman, 10 prair. II. Au présid. de la Conv.] (2)

« Citoyen President

La seance d'hier de la Société populaire de ma commune est trop interessante pour ne pas m'empresser de te faire part d'un trait d'humanité qui caracterise le vrai republicain et qui prouvera à la Convention nationale que ce n'est pas en vain qu'elle a mis la justice la probité et toutes les vertus à l'ordre du jour : l'officier public annonce qu'une citoyenne pauvre et par consequent patriote vient d'accoucher de 2 enfans mâles et que la delicatessen de son tempérament la met dans l'impossibilité de les allaiter tous les 2, la société se lève toute entiere et delibere sur la proposition de l'officier public, qu'elle fournira à tous les besoins de l'un des 2 jumeaux qui sera confié à une nourrice; cette scene touchante se passe au milieu des applaudissemens et des acclamations d'un peuple immense qui se retire en benissant les travaux immortels des Regenerateurs des mœurs publiques et de la morale. Vive la République ! ».

F. ANSAS (*agent nat.*).

#### 5

**L'agent national du district de Chambéry, département du Mont-Blanc, écrit à la Convention nationale que les biens nationaux se vendent avec rapidité dans ce district, et sur-tout en petits lots, et que plusieurs portions estimées en total à 146,910 liv., ont été vendues 348,260 liv.; ce qui fait 201,350 liv. au-dessus de l'estimation.**

**Il annonce aussi qu'un superbe atelier de salpêtre est établi à Chambéry; que des artistes**

(1) P.V., XLI, 194. B<sup>in</sup>, 28 mess., (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1432; J. Fr., n° 656; Mess. soir, n° 692; M.U., XLI, 392 (cette gazette ajoute : « Applaudissemens. Mention honorable »).

(2) C 309, pl. 1200, p. 21.

**zélés et intelligens le dirigent, que toutes les dispositions ont été prises pour propager cet exemple au moins dans tous les chef-lieux de cantons du district; que les cuivres rouges et jaunes se multiplient dans les dépôts, tous les bons citoyens s'empressant de faire des offrandes civiques, et que ces cuivres seront bientôt rendus à leur destination; enfin, que plus de 2,000 quintaux de métal provenant des cloches sont en route pour Valence, et vont augmenter la masse terrible de l'airain destiné à renverser les phalanges barbares de l'orgueil et de la tyrannie (1).**

[Mention honorable] (2).

#### 6

**Le 73<sup>e</sup> régiment, 24<sup>e</sup> bataillon de la Charente et la compagnie franche de Saint-Gilles, en garnison à Grands-Monts, département de la Vendée, ont fait don, pour les pères indigens dont les enfans servent la patrie, de 230 liv.**

**Ils informent la Convention nationale que les brigands avoient caché en terre 2 pièces de canon qui ont été trouvées et envoyées au Port-Fidèle (3).**

[Grands Monts, départ<sup>t</sup> Vengé (cy-devant St-Jean-de-Monts), 24 prair. II] (4).

« Représentants,

A leur sortie du Marais et après avoir chassé les brigands du Perrier, repaire dont ils avoient fait leur cartier général, les 73<sup>e</sup> régiment, 24<sup>e</sup> bataillon de la Charente et la compagnie franche de St. Gilles, cantonnés à Grands Monts, voulant au sein et entourés de brigands (*sic*) propager de tous les moyens possibles, les principes republicains dont ils sont pénétrés, se sont formés en société populaire, pour faciliter à tous les braves soldats qui les composent le moyen de se pénétrer de vos sages décrets. Nos premières séances ont été employées à lire les scélératesses des conspirateurs Hébert et autres; qu'elle été grande leur audace, que de maux ils préparaient à leur patrie, mais vous étiez là, incorruptibles représentants, vous avez encore sauvé la République et satisfait à la vengeance nationale.

La vertu fut et sera de tout temps l'effroi du crime, aussi se sont-ils efforcés de renverser tout principe moral en prêchant l'athéisme, système des plus favorable aux méchants qu'il confond sans distinction avec les bons. Votre décret du 18 floréal auquel nous applaudissons avec enthousiasme, a préservé la République des maux que lui préparoient les traîtres, et fait connaître au peuple ceux qui le caroissoient que pour mieux l'asservir.

(1) P.V., XLI, 194. B<sup>in</sup>, 28 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 1<sup>er</sup> therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>). Mentionné par J. Sablier, n° 1432; J. Fr., n° 656; J. Paris, n° 559 et 565.

(2) M.U., XLI, 390; Audit. nat., n° 663.

(3) P.V., XLI, 195 et 335. B<sup>in</sup>, 28 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Paris, n° 565.

(4) C 308, pl. 1193, p. 8.